

Enquête sur le marché du faux...

Le Syndicat des Côtes du Rhône a été suivi par TF1 dans son action de lutte contre la contrefaçon de vins. Plongez au cœur des coulisses du tournage de Grands Reportages, diffusé le 5 septembre 2021 !

En mars 2020, Francine Tallaron, juriste en charge de la protection du nom au Syndicat des Côtes du Rhône reçoit un appel bien inhabituel. Une journaliste travaillant pour TF1 réalise un sujet sur la contrefaçon et aimerait suivre le Syndicat dans ses missions quotidiennes de lutte contre la contrefaçon. Alors que le timbre de garantie vient tout juste d'être lancé officiellement à l'occasion du salon WineParis 2020, c'est une opportunité en or pour mettre en lumière les actions du Syndicat en matière de lutte contre la contrefaçon et sensibiliser le consommateur sur les dangers de celle-ci. Alors que cette lutte est devenue une de ses priorités depuis 2018, le Syndicat réalise régulièrement des enquêtes de terrain en Chine. C'est à l'issue de sa dernière enquête qu'il découvre ce qui s'apparente à une « grosse affaire » de contrefaçon.

Des vins sont vendus sous le nom du « Domaine Roger Sabon » et l'appellation Côtes du Rhône en Chine. Il remarque tout de suite que les bouteilles ne sont pas les mêmes, les étiquettes non plus, bien que de nombreuses informations ne soient que la résultante d'un copié-collé des vraies bouteilles du Domaine Roger Sabon. Ce dernier confirme qu'il ne s'agit pas de ses bouteilles et confie être surpris car confronté pour la première fois à ce phénomène alors qu'il exporte peu en Chine.

Débute alors une grande aventure d'un an et une vraie collaboration se noue entre la journaliste Sophie Rabillier, le Domaine Roger Sabon et le Syndicat pour aboutir, à l'émission diffusée le 5 septembre dernier. Des bouteilles sont rapidement achetées en Chine et rapatriées en France. Le Syndicat découvre que l'emballage est plutôt de bonne qualité, avec de la dorure, des découpes d'étiquettes, des bouteilles relativement lourdes

faisant craindre une contrefaçon d'ampleur. Bien que quelques éléments douteux attirent rapidement l'attention, un consommateur chinois d'attention moyenne pourrait s'y méprendre. Et c'est évidemment là qu'est le piège, car pensant acheter un vrai Côtes du Rhône et un vrai Domaine Roger Sabon, le consommateur est floué et il est évident que si la qualité n'est pas au rendez-vous, c'est l'image de l'appellation et du domaine qui en prend un coup. Sans parler d'éventuels risques pour la santé du consommateur, si le produit ne respecte pas les exigences réglementaires européennes ainsi que le cahier des charges de l'appellation.

Pour en avoir le cœur net, le Syndicat procède à une analyse du produit en laboratoire ainsi qu'à une dégustation. Sans surprise, la dégustation comparée du vrai et du faux démontre sans l'ombre d'un doute que les vins sont différents. La dégustation fait hésiter les dégustateurs sur la nature même du produit contrefait : est-ce réellement

un vin au sens légal du terme, c'est-à-dire un produit issu de la fermentation de raisin ? L'analyste confirme que les vins n'ont rien à voir entre eux et accreditte la thèse d'un produit autre qu'un vin car le profil organoleptique ne ressemble en rien à un vin. Un autre point est troublant : un résidu de pesticide interdit en Europe sur les vignes est présent dans le vin contrefait. Après quelques recherches, il s'avère que ce résidu de pesticides n'est retrouvé que dans les vins chinois. Il pourrait s'agir d'un élément fondamental quant à l'origine du produit.

Le Syndicat échange rapidement avec son avocat chinois : une action s'avère possible à l'encontre du distributeur de ces vins frauduleux.

La journaliste et son équipe de tournage vont s'employer à filmer chacune de ces étapes en



France et en Chine. Le tournage est intense, les journées sont chargées car il ne faut rien oublier, chaque détail est crucial. Philippe Pellaton, alors président du Syndicat des Côtes du Rhône lorsque le projet a débuté, et Francine Tallaron, se sont prêtés au jeu et ont été filmés pendant deux jours à la poursuite du contrefacteur !

Le timbre, précieux outil

Le tournage s'achève par une présentation du timbre de garantie, nouveau dispositif anti-contrefaçon porté par le syndicat qui permettra d'endiguer ce type d'atteinte à l'appellation Côtes du Rhône et aux marques de ses adhérents. Non seulement l'outil permet de détecter plus rapidement les contrefaçons mais aussi d'agir vite grâce à l'interaction directe avec le consommateur qui peut donner de précieuses informations et la géolocalisation du produit frauduleux. Le Domaine Roger Sabon, déjà intéressé par le dispositif puis échaudé par cette affaire, a vite mis en place ce timbre de garantie. Depuis le tournage, des sanctions ont été prises à l'encontre du distributeur de la contrefaçon en Chine.

Le Syndicat espère que cette émission, aux vertus pédagogiques, sensibilisera le consommateur mais également les vignerons à la nécessité de la lutte contre la contrefaçon, à commencer par le dépôt de leurs marques. Toute entreprise, quelle que soit sa taille, peut être confrontée à la contrefaçon, le Domaine Roger Sabon en a fait l'amère expérience.

Insidieuse, la contrefaçon peut être partout ; tant que nous ne la cherchons pas, nous ne la voyons pas !

Le timbre de garantie, le nouveau dispositif de lutte anti-contrefaçon